



ORDRE DU JOUR DE LA **SÉANCE ORDINAIRE** DU CONSEIL DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE, À ÊTRE TENUE À L'HÔTEL DE VILLE, 451, BOULEVARD SAINT-JEAN, POINTE-CLAIRE (QUÉBEC) LE **LUNDI, 18 JANVIER 2010 À 19 h 30.**

01 - Ordre du jour

01.01 Approbation de l'ordre du jour.

02 – Déclaration / Proclamation

02.01 Dépôt de la liste des engagements de crédits (commandes) pour la période du 1^{er} décembre 2009 au 31 décembre 2009.

03 – Consultation publique

Consultation publique concernant les projets de règlements suivants : (*Les citoyens peuvent s'adresser au conseil sur ce point*)

03.01 PC-2495A-251-PD1 modifiant le règlement n° 2495A sur le zonage de l'ancienne Ville de Pointe-Claire pour simplifier les règles d'affichage dans la zone C350 (Méga-Centre des Sources).

03.02 PC-2495A-252-PD1 modifiant le règlement n° 2495A sur le zonage de l'ancienne Ville de Pointe-Claire pour permettre certains usages dans les zones N222 et N247 (avenues Oneida et Leacock).

03.03 PC-2495C-67-PD1 modifiant le règlement n° 2495C de l'ancienne Ville de Pointe-Claire pour permettre sur le lot 2 528 848 la construction d'une véranda de 279,72 pieds carrés sur pieux (zone Ra145 – 155, avenue Broadview).

03.04 PC-2628-9-1-PD1 modifiant certaines dispositions administratives du règlement n° PC-2628-9 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale applicable aux bâtiments d'intérêt patrimonial et aux secteurs anciens de Pointe-Claire.

05 – Période de questions

10 – Réglementation

10.01 Considérer une dérogation mineure au règlement de zonage 2495A pour permettre au 100, avenue Windcrest, la construction d'un perron de 7,50 m² (81 pi²) avec un élévateur pour fauteuil roulant dans la marge avant, longeant l'avenue Donegani (M. Chappell) (*Les citoyens peuvent s'adresser au conseil sur ce point*).

10.02 Considérer une dérogation mineure au règlement de zonage 2495A pour permettre au 51, avenue de Compton Crescent, une marge latérale sur le côté sud de 0,76 m (2,49') au lieu de la marge minimale requise de 0,85 m (2,79') (A. Belabed et N. Charae) (*Les citoyens peuvent s'adresser au conseil sur ce point*).

10.03 Considérer une dérogation mineure au règlement de zonage 2495A pour permettre au 10, boulevard des Sources, un agrandissement du deuxième étage qui aura pour effet d'augmenter en hauteur et en volume l'empiètement existant dans la marge avant minimale de 7,5 m (24,6') et d'augmenter en hauteur et en volume deux empiètements existants dans la marge arrière minimale de 10 m (32,8') (3762904 Canada Inc.) (*Les citoyens peuvent s'adresser au conseil sur ce point*).

10.04 Considérer les plans d'implantation et d'intégration architecturale relativement à la pose d'un nouveau matériau de revêtement de la maison située au 37, avenue Cartier (Serrurerie Pointe-Claire) (règlement 2628-9).

10.05 Considérer les plans d'implantation et d'intégration architecturale relativement à un agrandissement de l'entreprise située au 5701, autoroute Transcanadienne (Costco) (règlement 2628-10).

10.06 Considérer les plans d'implantation et d'intégration architecturale relativement à la construction d'une nouvelle maison au 139, avenue Coolbreeze (B. Pélouquin et C. Lacoste) (règlement 2628-9).

- 10.07 Considérer les plans d'implantation et d'intégration architecturale relativement aux rénovations extérieures de la maison située au 17, avenue Claremont (A. Barkun et H. Hansen) (règlement 2628-9).
- 10.08 Considérer les plans d'implantation et d'intégration architecturale relativement à la construction d'une véranda panoramique et d'une terrasse pour la maison située au 91, avenue Drayton (K. Mockler et A. Hooper) (règlement 2628-9).
- 10.09 Considérer les plans d'implantation et d'intégration architecturale relativement au remplacement des fenêtres et de la porte d'entrée de la maison située au 363, chemin du Bord-du-Lac—Lakeshore (L. Patry) (règlement 2628-9).
- 10.10 Considérer les plans d'implantation et d'intégration architecturale relativement à la pose du matériau de la toiture de l'immeuble situé au 200-204, avenue Lakeview (Cedar Park United Church) (règlement 2628-9).
- 10.11 Considérer les plans d'implantation et d'intégration architecturale relativement à la rénovation et l'agrandissement de l'immeuble situé au 10, boulevard Des Sources (3762904 Canada inc.) (règlement 2628-9).
- 10.12 Adopter un second projet de règlement n° PC-2495A-251-PD2 modifiant le règlement n° 2495A sur le zonage de l'ancienne Ville de Pointe-Claire pour simplifier les règles d'affichage dans la zone C350 (Méga-Centre des Sources).
- 10.13 Adopter un second projet de règlement n° PC-2495A-252-PD2 modifiant le règlement n° 2495A sur le zonage de l'ancienne Ville de Pointe-Claire pour permettre certains usages dans les zones N222 et N247 (avenues Oneida et Leacock).
- 10.14 Adopter le règlement portant le n° PC-2495C-67 modifiant le règlement de construction n° 2495C de l'ancienne Ville de Pointe-Claire pour permettre sur le lot 2 528 848 la construction d'une véranda de 279,72 pieds carrés sur pieux (zone Ra145 – 155, avenue Broadview).
- 10.15 Adopter le règlement portant le n° PC-2628-9-1 modifiant certaines dispositions administratives du règlement n° PC-2628-9 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale applicable aux bâtiments d'intérêt patrimonial et aux secteurs anciens de Pointe-Claire.
- 10.16 Adoption du règlement n° PC-2762 décrétant l'imposition de la taxe foncière générale, des compensations pour services municipaux et des tarifs exigibles pour la fourniture de l'eau ainsi que le financement de biens, services et activités offerts par la Ville de Pointe-Claire, pour l'exercice financier 2010.

20 – Administration et finances

- 20.01 Renouveler, pour l'année 2010, l'adhésion de la Ville de Pointe-Claire au réseau «les Arts et la Ville» au coût de 303\$.
- 20.02 Renouveler, pour l'année 2010, l'adhésion de la Ville de Pointe-Claire à l'Union des Municipalités du Québec au coût de 16 266,04\$.
- 20.03 Renouveler, pour l'année 2010, l'adhésion de la Ville de Pointe-Claire à la Chambre de commerce de l'Ouest-de-l'Île de Montréal au coût de 536,16\$.
- 20.04 Accorder un soutien financier de 500\$ au Centre local de développement de l'Ouest-de-l'Île.
- 20.05 Acheter un espace publicitaire de 150\$ dans le programme de la production théâtrale «Dark of the Moon» de l'école secondaire John Rennie.
- 20.06 Accorder un soutien financier de 121 531\$ à divers organismes communautaires, représentant la contribution de la Ville au financement de leurs activités.
- 20.07 Acheter un espace publicitaire de 440\$ dans le programme souvenir de l'opérette présenté par le «Lakeshore Light Opera».

30 – Contrat

- 30.01 Octroyer un contrat de 41 000\$ pour la fourniture et la livraison de livres français pour adultes et enfants et des livres-cassettes français pour enfants pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010, à la société «Librairie Monet» (appel d'offres SE100005).
- 30.02 Octroyer un contrat de 45 000\$ pour la fourniture et la livraison de livres anglais pour adultes pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010, à la société «Paragraphe» (appel d'offres SE100003).
- 30.03 Octroyer un contrat de 113 000\$ pour la fourniture et la livraison de livres anglais pour adultes et enfants pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010, à la société «Nicholas Hoare Ltée» (appel d'offres SE100004).
- 30.04 Octroyer un contrat de 36 091,16 pour la fourniture de données et d'entretien des systèmes GPS pour différents véhicules du Service des Travaux Publics pour l'année 2010, à la société «Corporation Datacom Wireless» (appel d'offres SE100002).
- 30.05 Autoriser une dépense additionnelle de 17 484,10\$ relativement au projet du Centre Civique à la société «Ondel inc.» (appel d'offres PG80000).

50 – Ressources humaines

- 50.01 Considérer la nomination de Mme Line Goulet, trésorière, à titre de membre du comité de retraite de la Ville de Pointe-Claire à compter du 18 janvier 2010.
- 50.02 Approuver la liste des changements au personnel par décisions non déléguées pour le mois de janvier 2010 et modifier la résolution n° 2009-632.

60 – Varia

- 60.01 Autoriser le directeur de l'Ingénierie et de l'Usine du traitement de l'eau, à soumettre au nom de la Ville de Pointe-Claire à l'approbation des autorités du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, une attestation signée par ce dernier, quant à la conformité des travaux achevés à la suite de l'autorisation accordée par le ministère.
- 60.02 Autoriser le directeur de l'Ingénierie et de l'Usine du traitement de l'eau, à soumettre au nom de la Ville de Pointe-Claire à l'approbation des autorités du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et à la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau de la Ville de Montréal, les plans et autres documents pertinents relatifs à tous les projets à être exécutés au cours de l'année 2010, pour tous les projets inscrits au programme des dépenses en immobilisations 2010-2011-2012 ainsi qu'au programme dédié aux réseaux d'égouts et eau potable sous la responsabilité de la municipalité soumis au Service des infrastructures, transports et environnement (SITE) de la Ville de Montréal et à l'agglomération.

70 – Levée de la séance